

COMMUNE DE JUNAS



Année
2021

Rapport annuel sur la Qualité du Service
Public - Assainissement Collectif

Rapport du **Maire** relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'assainissement collectif pour l'exercice 2021 présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SOMMAIRE

1.1) Organisation administrative du service.....	6
1.2) Conditions d'exploitation du service	6
1.3) Prestations assurées dans le cadre du service géré en délégation	6
1.4) Patrimoine du service.....	7
1.5) Estimation de la population desservie par le réseau de collecte des eaux usées (séparatif) (D201.0).....	7
1.6) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement	7
1.7) Nombre d'abonnements sur le système d'assainissement	8
1.8) Volumes facturés	8
1.8.1) Eaux claires parasites	9
1.9) Caractéristiques du réseau de collecte	10
1.10) Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	10
1.10.1) Traitement des effluents.....	10
1.10.2) Prescriptions de rejet et performances	11
1.10.3) Quantité de boues issues de cet ouvrage [t MS] (D203.0).....	12
1.10.4) Quantité des sous-produits du traitement.....	12
1.10.5) Consommation électrique du traitement.....	13
2.1) Fixation des tarifs en vigueur.....	15
2.2) Prix du service de l'assainissement collectif	15
2.2.1) Redevance de modernisation des réseaux de collecte	15
2.2.2) Evolution du tarif de l'assainissement collectif	15
Le prix a augmenté du fait de l'actualisation de la part délégataire.	15
2.2.3) Prix TTC du service au m ³ pour 120m ³ (D204.0).....	16
2.4) Recettes d'exploitation	17
2.4.1) Recettes de la collectivité	17
2.4.2) Recettes de l'exploitant	17
2.4.3) Recettes de l'agence de l'eau	17
3.1) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)	19
3.2) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1)	20
3.3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	20
3.4) Conformité des équipements d'épuration (P204.3)	20
3.5) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	20
3.6) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)	20
3.7) Interventions du délégataire	21
3.7.1) Interventions désobstruction réseaux.....	21
3.7.2) Interventions sur équipement (STEP et PR).....	21
3.7.3) Curage préventif du réseau	21
3.7.4) Inspection caméra des réseaux.....	21

4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux	23
4.2) État de la dette.....	23
4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service au cours de l'exercice	23
4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	23
4.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	23
5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles	25

Glossaire

Equivalent habitant (EH) : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour
DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours
DCO : Demande biochimique en oxygène
MES : Matières en suspension
NTK : Azote Kjeldhal
NGL : Azote global
Pt : Phosphore total
TMS : tonne de matière sèche
SISPEA : Système d'Information sur les Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement

Indicateurs applicables en assainissement collectif

à fournir dans le cadre du SISPEA

Indicateurs descriptifs des services

D201.0 : estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif

D202.0 : nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

D203.0 : quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

D204.0 : prix TTC du service au m³ pour 120 m³

Indicateurs de performance

P201.1 : taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

P202.2 : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

P203.3 : conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P204.3 : conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P206.3 : taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

P207.0 : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

P251.1 : taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

P252.2 : nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

P253.2 : taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

P255.3 : indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

P256.2 : durée d'extinction de la dette de la collectivité

P257.0 : taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

P258.1 : taux de réclamations

1) Caractéristiques techniques du service

1.1) Organisation administrative du service

Le service public de l'assainissement collectif est composé de la Commune de JUNAS.

La Commune est propriétaire de tous les ouvrages du service :

- Canalisations,
- Postes de relèvement,
- Station d'épuration, etc.

Elle définit elle-même sa politique d'investissement en vue de l'amélioration du service :

- Nouveaux ouvrages,
- Extensions de réseau, etc.

Elle prend en charge le renouvellement des branchements, des canalisations (tronçons de plus de 6m) et du génie civil des ouvrages.

Elle choisit le mode de gestion du service.

Dans le cadre du contrat d'affermage, elle met le patrimoine du service à disposition du délégataire pour qu'il assure l'exploitation.

Elle organise le contrôle de la bonne application du contrat ;

Les missions du service sont :

- Collecte
- Transport
- Traitement
- Elimination des boues produites
- Contrôle des raccordements

1.2) Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en délégation de service public. La délégation est un affermage.

Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet **01 Janvier 2010**. La durée du contrat est de **11 ans**. Il a pris fin le **31/12/2021**.

Un nouveau délégataire VEOLIA a été désigné pour une période de 6 ans, soit jusqu'au **31/12/2027**.

Il existe un règlement du service d'assainissement qui a été approuvé par la Collectivité par délibération.

1.3) Prestations assurées dans le cadre du service géré en délégation

La répartition des tâches est la suivante :

		Délégataire	Collectivité
Gestion du service	Application du règlement du service	X	
	Fonctionnement	X	
	Surveillance et entretien des installations	X	
Gestion des abonnés	Accueil des usagers	X	
	Facturation	X	
	Traitement des doléances client	X	

Entretien	De l'ensemble des ouvrages	X	
Renouvellement	Des branchements isolés	X	
	Des branchements		X
	Des tampons (hors programme de voirie)	X	
	Des clôtures	X	
	Des collecteurs > 6m		X
	Des collecteurs < 6m	X	
	Des équipements électromécaniques	X	
	De la station d'épuration		X
	Des canalisations au-delà de 6m y compris accessoires		X
Prestations particulières	Curages préventifs (20 % par an)	X	
	Curage curatif	X	
	Traitement des boues	X	

1.4) Patrimoine du service

Fonction	Type d'ouvrage
Collecte des eaux usées	6 118 ml de canalisations
Relèvement des eaux usées	1 poste de relèvement et de refoulement
Épuration des eaux usées	1 station d'épuration d'une capacité de 1 200 EH à lits plantés de roseaux.
Branchements	412 branchements raccordés

1.5) Estimation de la population desservie par le réseau de collecte des eaux usées (séparatif) (D201.0)

Le service public d'assainissement collectif dessert en 2021, environ **1021 habitants**.

Le nombre d'habitant raccordé est évalué sur la base de la population globale du recensement de 2018 de 1126 habitants ramenés à l'abonné AEP de 444, avec une hypothèse de 10 habitations non raccordées à l'eau, soit un ratio de 2,48 habitants par abonné.

1.6) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement

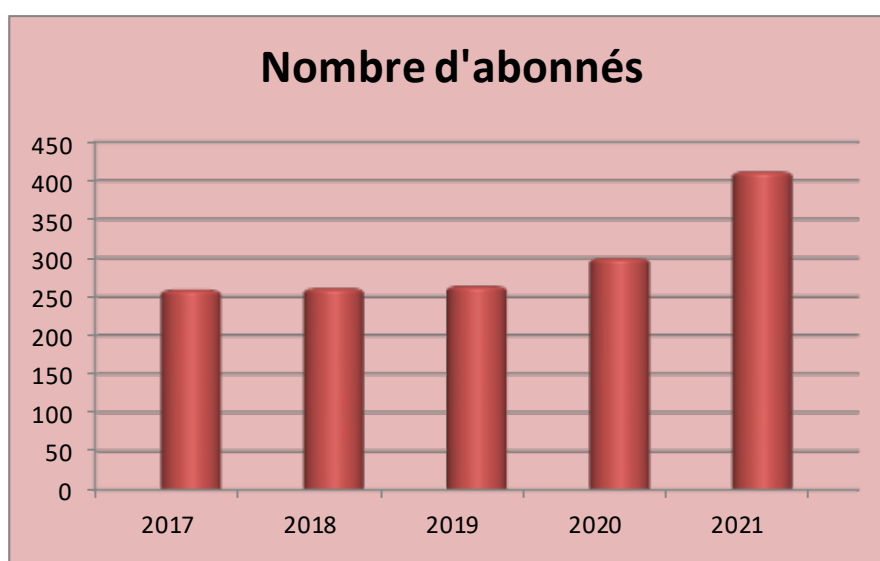
Aucune autorisation de déversements d'eaux usées non domestiques n'a été accordée par la collectivité.

1.7) Nombre d'abonnements sur le système d'assainissement

Abonnements	2020	2021	Variation N/ N+1 en %
Nombre d'abonnements domestiques	300	412	37,33
Nombre d'abonnements non domestiques	0	0	

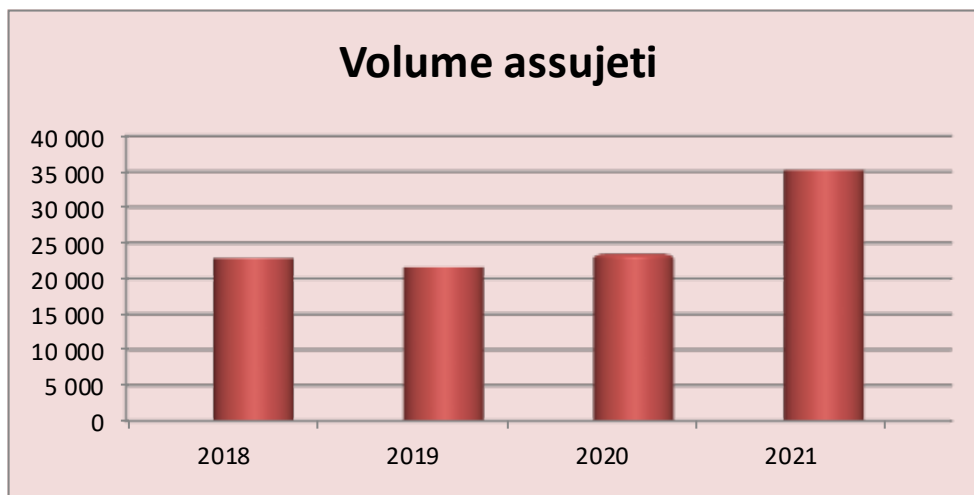
La nouvelle station d'épuration étant opérationnelle, cela a permis l'ouverture à la construction avec notamment le nouveau lotissement. Mais la part la plus importante de l'augmentation du nombre d'abonnés est la prise en compte d'abonnés raccordés mais non comptabilisés

	2017	2018	2019	2020	2021	Variation N/N-1 (%)
Nombre d'abonnés assainissement collectif dont	259	261	264	300	412	37,33 %

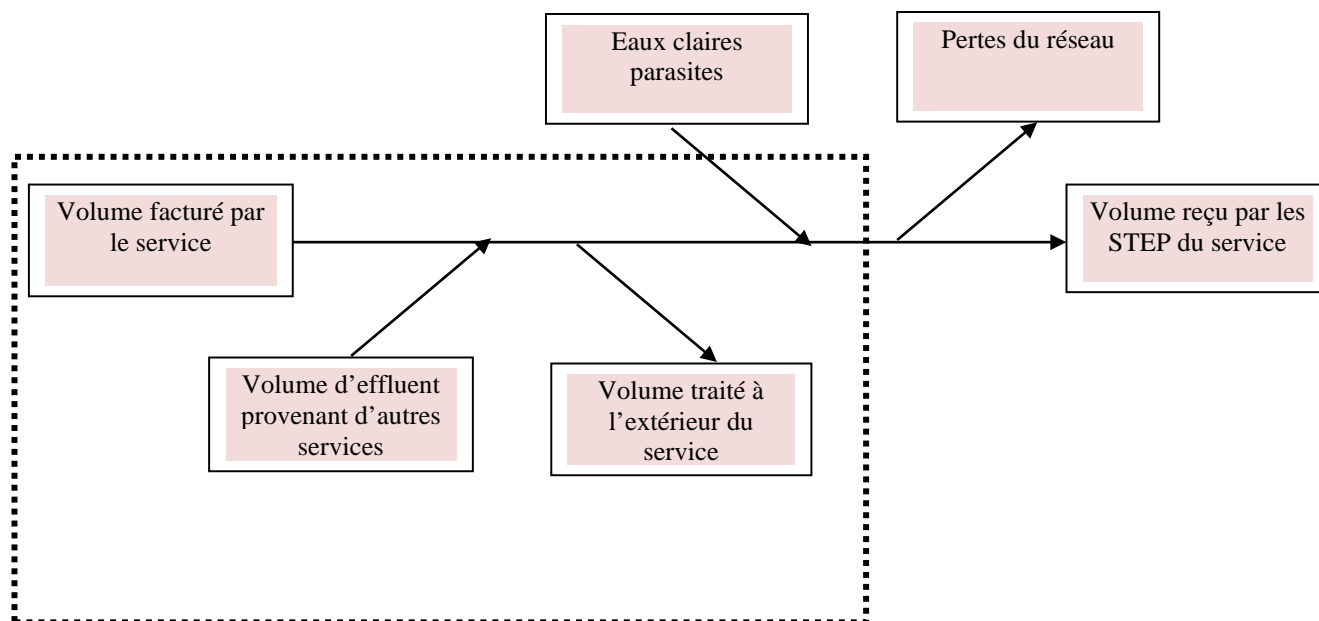
**1.8) Volumes facturés**

Volumes facturés [m ³]	2018	2019	2020	2021	Variation en % N/N-1
Aux abonnés domestiques	22 828	21 591	23 474	35 226	50,06 %

On a une hausse de la consommation supérieure à celle du nombre d'abonnés (50 pour 37 %) , ce qui ne va pas dans le sens général de la réduction des consommations par abonné .



Origine des eaux



1.8.1) Eaux claires parasites

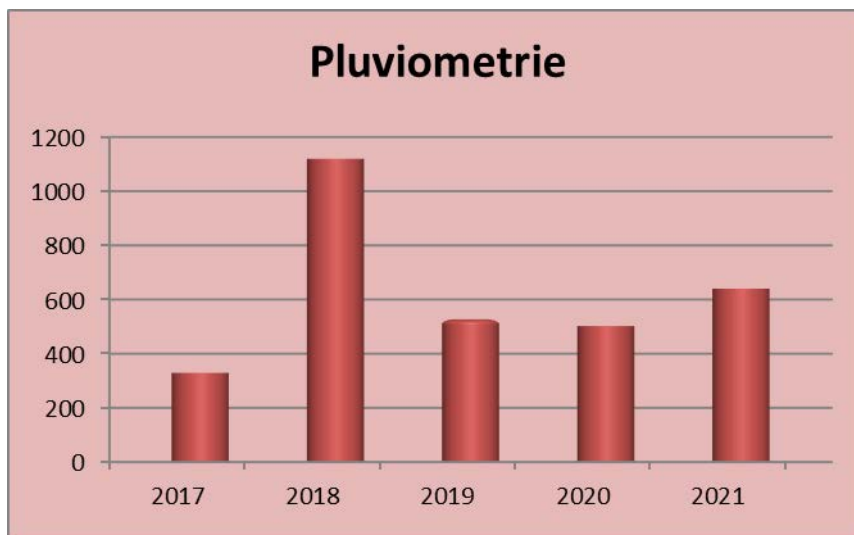
Sur 2021, une mesure de débit a permis de quantifier les volumes traités sur la station.

Ainsi le volume traité a été de 52 718 m³ au lieu de 49 826 m³ en 2020, soit une hausse et une valeur supérieur de 67 % du volume assujetti.

La pluviométrie a augmenté, d'où encore beaucoup d'eaux parasites.

Pluviométrie

	2017	2018	2019	2020	2021	Variation N/N-1 (%)
Pluviométrie en mm	329	1120	527	502	640	27,4 %



1.9) Caractéristiques du réseau de collecte

		Linéaire [ml] 2020	Linéaire [ml] 2021	Variation en %
TOTAL	Réseau séparatif	5 419	6 118	18,82
	Réseau unitaire	0	0	

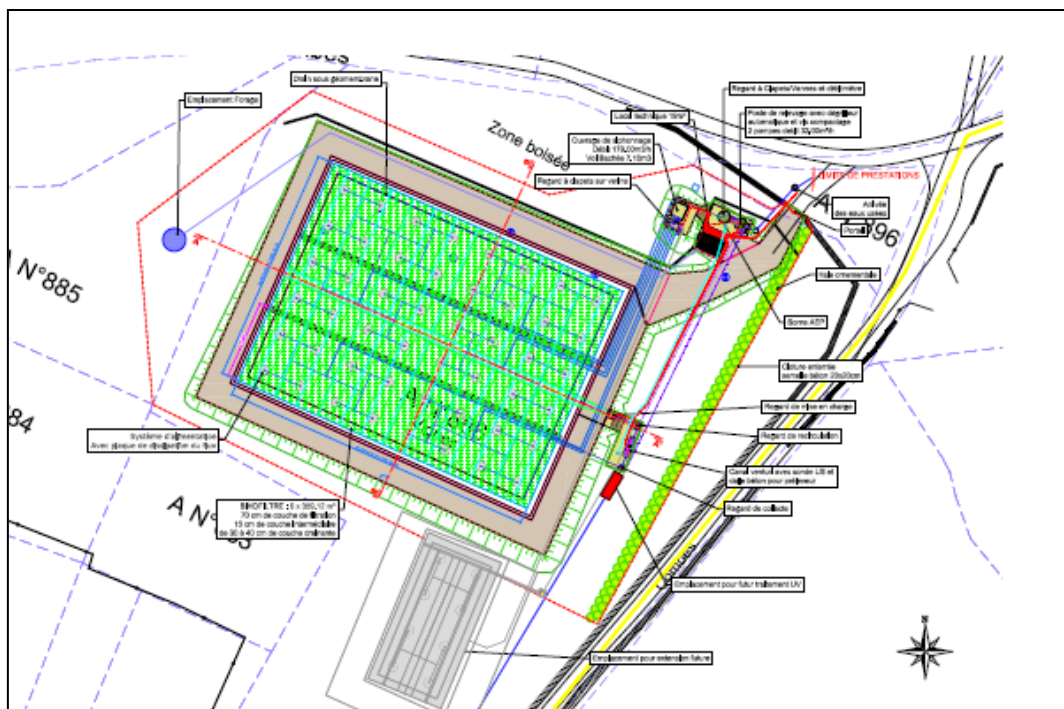
La forte augmentation du linéaire de réseau provient de la mise à jour des plans avec la mise à jour du nombre de raccordé , mais également du fait du nouveau lotissement .

1.10) Ouvrages d'épuration des eaux usées

1.10.1) Traitement des effluents

Caractéristiques station

Désignation	
Lieu implantation	Junas
Capacité nominale	1433 Equivalent Habitants
Procédé	Lits plantés de roseaux
Date mise en service	2019
Charge nominale hydraulique	280 m ³ /j
Charge nominale en DBO5	86 Kg/j
Niveau de rejet	E
Filière boues	Stockage sur lits
Milieu récepteur	Ruisseau de Gamentieille



1.10.2) Prescriptions de rejet et performances

Autorisation de rejet du 18/07/2016, portant autorisation de la station d'épuration de Junas avec rejet des effluents dans le milieu récepteur le ruisseau de Gamentielle.

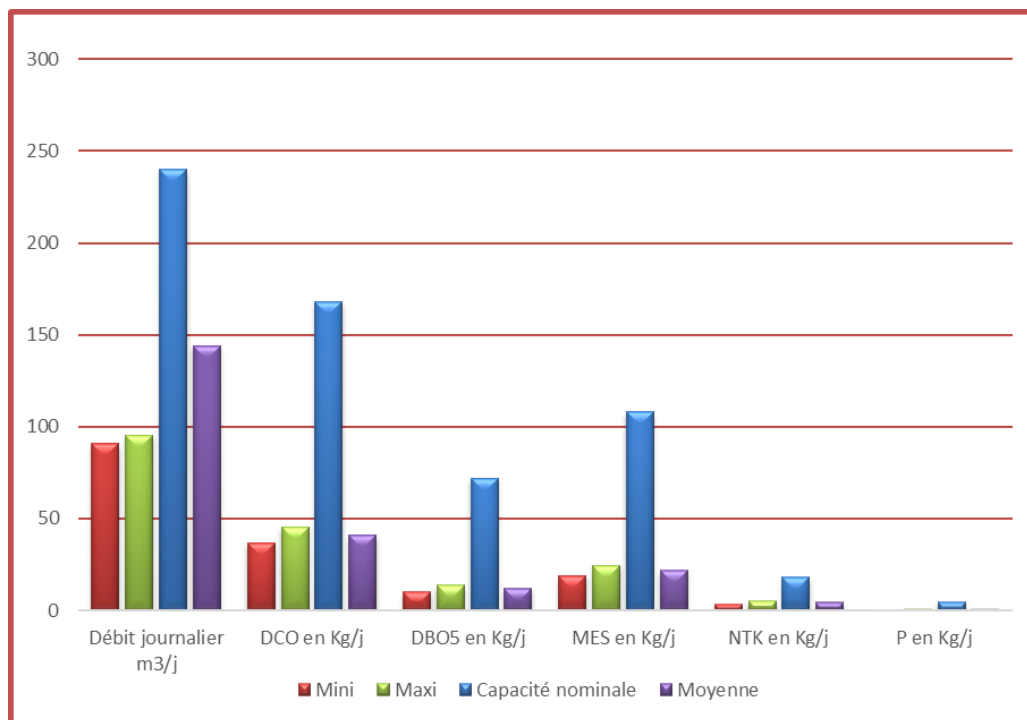
Le niveau de rejet à respecter suivant l'arrêté préfectoral est le suivant :

Le niveau de rejet correspond aux caractéristiques suivantes pour un échantillon moyen de 24 heures non décanté, sauf pour le paramètre NTK, en moyenne annuelle (valeurs limites à respecter soit en concentration, soit en rendement) :

Paramètre	Concentration maximale	Rendement minimal	Concentration rédhibitoire
DBO5	35 mg/l	60 %	70 mg/l
DCO	200 µg/l	60 %	400 µg/l
MES	--	50 %	85 mg/l
NTK	30 mg/l	70 %	/

Charges reçues (basé sur 2 bilans – 22/06 et 18/10)

	Capacité nominale	Mini	Maxi	Moyenne	% moyenne / nominale
Débit journalier m3/j	240	90,91	95,29	144	60%
DCO en Kg/j	168	37	45,64	41,32	25%
DBO5 en Kg/j	72	10,48	13,64	12,06	17%
MES en Kg/j	108	19,06	24,55	21,8	20%
NTK en Kg/j	18	3,71	5,37	4,54	25%
Pt en Kg/j	4,8	0,59	0,86	0,73	15%



En moyenne, la STEP de Junas reçoit entre 30 et 50 % de la charge nominale. La station est neuve et est extensible facilement à 1433 EH.

Il y a eu 154 ,84 m3 de déversé en tête de station sur l'année, du essentiellement à des problèmes de pompage.

1.10.3) Quantité de boues issues de cet ouvrage [t MS] (D203.0)

	2020	2021	Variation en %
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche			
Tonnage de boues évacuées en tonnes de matière sèche			

Avec la nouvelle station d'épuration à lits plantés de roseaux, les boues devraient être stockées au moins dix ans. Il n'y aura donc plus d'évacuation de boues pendant un moment.

1.10.4) Quantité des sous-produits du traitement

Les sous-produits évacués sont :

Nature	Unité	2019	2020	2021	Variation N/N-1 en %
Refus dégrillage	Kg	10	240	360	50 %

Les produits de dégrillage proviennent de la nouvelle station. Ils sont évacués en décharge.

1.10.5) Consommation électrique du traitement

Consommation électrique en KWh			
Site	2020	2021	Variation N/N-1 (%)
STEP Junas	3 024	8 314	175 %

La consommation globale d'énergie électrique est de **8 314 kWh**.
Ramené au m3 traité à la station , cela donne 0,157 Kw/m3.

2) Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

2.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité.

Pour les collectivités en délégation de service, les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

2.2) Prix du service de l'assainissement collectif

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

2.2.1) Redevance de modernisation des réseaux de collecte

	1 ^{er} Jan 2021	1 ^{er} Jan 2022
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (€/m ³)	0.1500	0.1500

2.2.2) Évolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} Jan 2021	1 ^{er} Jan 2022	Variation en %
Part de l'exploitant	Part fixe [€ HT/an]	19,83	20,00	0,8
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0.4564	0.4710	3
Part de la collectivité	Part fixe [€ HT/an]	35,47	35,47	0
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0,6000	0,6000	0
Redevances et taxes	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0.1500	0.1500	0
	TVA	10 %	10 %	0

Les tarifs au 1^{er} Janvier 2022, sont ceux du nouveau contrat avec VEOLIA, avec une très faible augmentation . La part variable de VEOLIA comprend deux tarifications, une jusqu'à 120 m3 à 0,4710 et au-delà à 0,5890 €/m3.

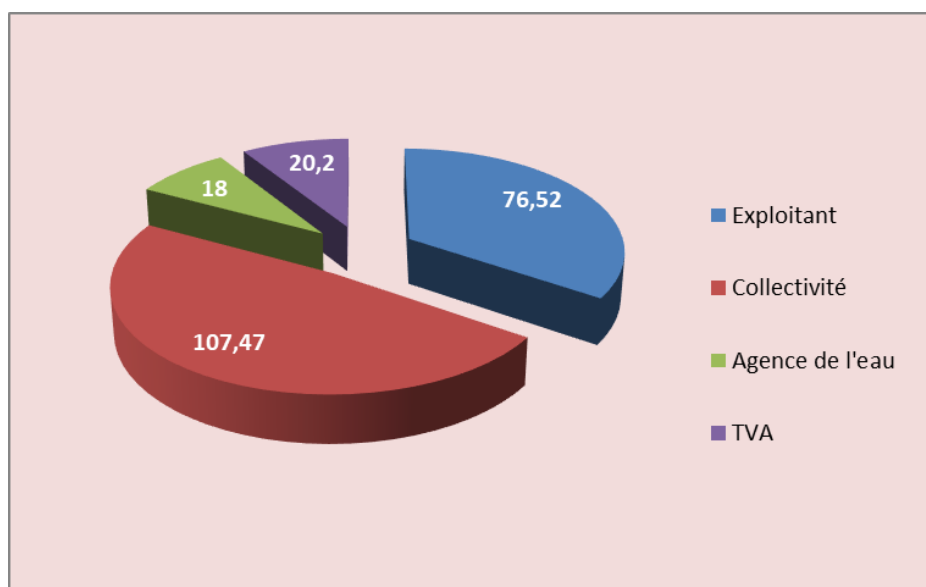
2.2.3) Prix TTC du service au m³ pour 120m³ (D204.0)

Composante de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120m³)

	1 ^{er} Jan 2021	1 ^{er} Jan 2022	Variation en %
Exploitant	74,60	76,52	2,5
Collectivité	107,47	107,47	0
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18,00	18,00	0
TVA	20,01	20,20	0,9
Total [€ TTC]	220,08	222,19	0,9

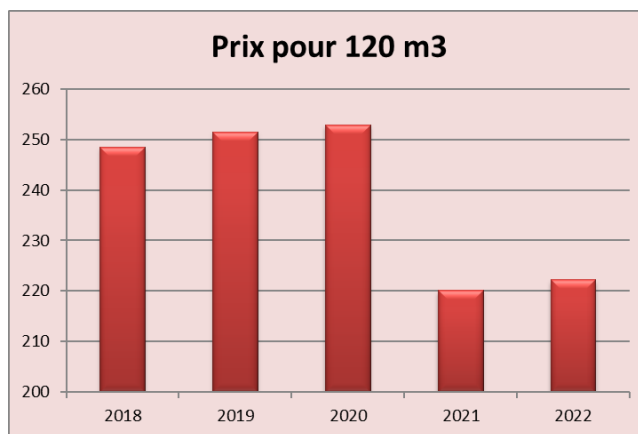
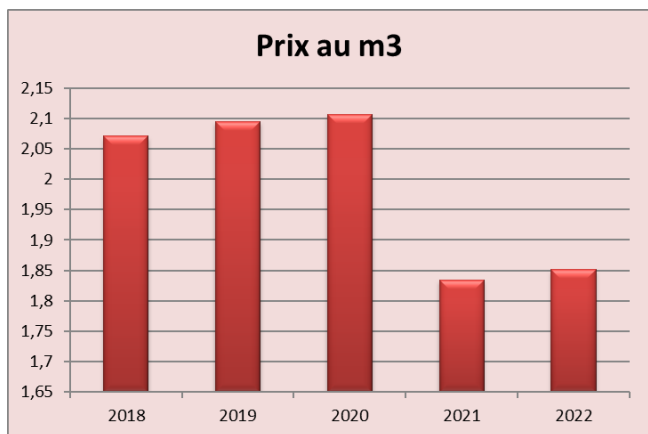
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : **1,851 €/m³**

Répartition recettes



Évolution tarifaire d'une facture type pour une consommation de 120 m³/an

	2019	2020	2021	2022
Part collectivité	107,47	107,47	107,47	107,47
Abon. Collectivité	35,47	35,47	35,47	35,47
Conso. Collectivité	72,00	72,00	72,00	72,00
Part SAUR/VEOLIA	103,13	104,44	74,60	74,60
Abon. SAUR/VEOLIA	48,96	49,58	19,83	20,00
Conso. SAUR/VEOLIA	54,17	54,86	54,77	56,52
AE Modernisation réseaux	18,00	18,00	18,00	18,00
TVA	22,87	23,00	20,01	20,20
Total TTC	251,47	252,91	220,08	222,19
Prix au m³	2,095	2,107	1,834	1,851



2.4) Recettes d'exploitation

2.4.1) Recettes de la collectivité

	2019	2020	2021	Variation en % N/N-1
Total recettes liées à la facturation des abonnés	21 000 €	22 000 €	31 000 €	40.9

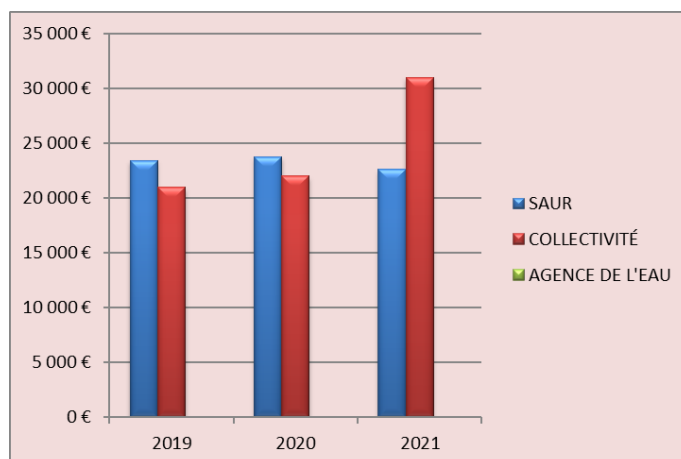
2.4.2) Recettes de l'exploitant

	2019	2020	2021	Variation en %
Total recettes liées à la facturation des abonnés	23 420€	23 800€	22 600 €	-5

Les recettes ont augmenté.

2.4.3) Recettes de l'agence de l'eau

	2019	2020	2021	Variation en %
Total recettes liées à la facturation des abonnés	0 €	0 €	0 €	



3) Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

3.1) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)

Nouveau mode de calcul introduit par l'arrêté du 02 Décembre 2013 et applicable à partir de l'exercice 2013.

			Nombre de points	Points obtenus
VP.250	A	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	10	10
VP.251	A	Définition d'une procédure de mise à jour du plan au moins annuelle	5	5
VP.252 à 254	B	Existence d'un inventaire des réseaux avec précisions sur matériaux et diamètre sur au moins la moitié des réseaux Procédure de mise à jour du plan est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire	10	10
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 60 à 69,9 %	1	1
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 70 à 79,9 %	1	1
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 80 à 89,9 %	1	1
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 90 à 94,5 %	1	1
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 95 %	1	1
VP.255	B	Inventaire réseaux avec date et période de pose pour chaque tronçon		
	B	Connaissance pour au moins 50 %	0	0
		Connaissance pour entre 50 % et 59,9 %	10	0
		Connaissance pour entre 60 % et 69,9 %	11	0
		Connaissance pour entre 70 % et 79,9 %	12	0
		Connaissance pour entre 80 % et 89,9 %	13	0
		Connaissance pour entre 90 % et 94,9 %	14	0
		Connaissance pour au moins 95 %	15	15
VP.256	C	Information géographique sur altimétrie, la moitié du linéaire étant renseigné	10	0
VP.256	C	Information sur altimétrie par tranche de 10 % à partir de 50 % de réseau renseigné et jusqu'à 90 %	5	0
VP.	C	Localisation et description des ouvrages annexes (PR, déversoirs,)	10	10
	C	Existence et mis à jour annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants (TTT, réseaux)	10	10
	C	Inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon de collecte (entre deux regards)	10	10
	C	Inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon	10	10
	C	Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	10	0
	C	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans	10	0
		TOTAL	120	85

3.2) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1)

	2018	2019	2020	2021	Variation N/N-1 (%)
Nombre d'habitants estimé	1 070	1 113	1 215	1 270	4,5 %
Nombre d'abonnés eau potable	444	462	504	527	4,5 %
Nombre d'abonnés assainissement collectif	261	264	300	412	37,3 %
Nombre de clients potentiels assainissement collectif (estimation)	691	700	795	1021	28,4 %
Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (%)	58,78	57,14	59,52	78,1	31,2 %

3.3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Le service chargé de la Police des eaux considère que la collecte des eaux usées est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

3.4) Conformité des équipements d'épuration (P204.3)

Les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

3.5) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

La performance des ouvrages d'épuration ne répond pas aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

	2019	2020	2021
Taux de conformité bilans en %	0	100	50

Sur les deux bilans effectués sur l'année 2021, sur la nouvelle station, un , celui du 18/10 n'est pas conforme . La non-conformité porte sur le niveau de rejet de la DCO avec une valeur de 100 mg/l au lieu des 90 mg/l admis.

3.6) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

Filière : compostage dans site autorisé et agréé,

- Conformité de la filière : oui –compostage
- Tonnage de Matières Sèches évacuées dans l'année : **0**

Le tableau ci-dessous synthétise les indicateurs ci-avant suivant le décret du 2 Mai 2007:

Thème	Numéro	Indicateur	2021	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P203.3	Conformité de la collecte des effluents	O	O/N	A
Indicateur de performance	P204.3	Conformité des équipements d'épuration	O	O/N	A
Indicateur de performance	P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	N	O/N	A
Indicateur de performance	P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	%	A

A Très fiable - B Fiable - C Peu Fiable

3.7) Interventions du délégataire**3.7.1) Interventions désobstruction réseaux**

	2020	2021	Variation en % N/N-1
Total intervention	4	4	0

3.7.2) Interventions sur équipement (STEP et PR)

	2020	2021	Variation en %
Total interventions	7	8	14,2

3.7.3) Curage préventif du réseau

	2020	2021	Variation en %
Linéaire de réseaux en ml	1 066	1 063	0

3.7.4) Inspection caméra des réseaux

	2020	2021	Variation en %
Linéaire de réseaux en ml	0	2193	

SAUR a soldé le compte contractuel des ITV.

4) Financement des investissements

4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Objet des travaux	Montant de travaux TTC	Subventions accordées

4.2) État de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2020	2021
Encours de la dette au 31 décembre	581 197,87 €	556 999,81 €
Annuité de remboursement de la dette en cours d'exercice	32 993,12 €	32 667,16 €
Dont en intérêts	9 564,34 €	8 469,10 €
Dont en capital	23 428 78 €	24 198,06 €

4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service au cours de l'exercice

	2020	2021
Montant des amortissements	13 851 €	13 851 €

4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant prévisionnel TTC
Schéma directeur d'assainissement	80 000,00 €

4.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux
Néant

5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles)

	2020	2021
Montant des abandons de créance	0 €	0 €
Versement à un fonds de solidarité	0 €	0 €

6) Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³ :

	1er Jan 2021	1er Jan 2022
Part de l'exploitant		
Du service d'eau potable	124,96	133,09
De l'assainissement collectif	74,60	76,52
Part de la collectivité		
Pour le service d'eau potable	134,23	134,23
Pour l'assainissement collectif	107,47	107,47
Agence de l'eau		
Redevance de pollution domestique	33,60	33,60
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18,00	18,00
Autre tiers		
Pour le service d'eau potable	14,40	14,40
Pour l'assainissement collectif	0	0
TVA		
Pour le service d'eau potable*	16,89	17,34
Pour l'assainissement collectif	20,03	20,20
Total TTC		
Pour le service d'eau potable*	324,08	332,65
Pour l'assainissement collectif	220,08	222,19
Total TTC global	544,16	554,84
Prix au m3 pour 120 m3 € TTC	4,5346	4,623